

leur connaissance des sérieuses difficultés (courants, récifs) que présente pour des bâtiments à voiles la navigation du canal de Mozambique le long de la côte occidentale de Madagascar<sup>1</sup>). Peut-être aussi, le fait que les Hollandais et les Anglais avaient coutume d'y faire relâche et la crainte d'avoir à subir de la part des premiers, jaloux de garder pour eux, autant que possible, le commerce des Indes, de la part des seconds, avec lesquels la France s'est trouvée en guerre de 1627 à 1631, des agressions auxquelles il leur eût été impossible de résister, ont-ils contribué à écarter de la baie de Saint-Augustin les navires marchands partis des ports normands. Quoiqu'il en soit, ce n'est pas sur la côte sud-occidentale, mais sur la côte sud-orientale de l'île de Saint-Laurent que nos marins vont bientôt relâcher de préférence. Sans doute ils apprécient comme il convient la situation de l'île de Sainte-Marie, la valeur du mouillage et les ressources multiples des bords de la baie plus septentrionale d'Antongil<sup>2</sup>); mais ils s'arrêtent encore plus volontiers à la baie de Sainte-Luce, «le port où abordent les François» de la carte de François Cauche<sup>3</sup>). Là, selon toute vraisemblance, ont relâché en 1636 ou 1637 le capitaine Gilles de Régimon au retour d'un voyage dans la mer Rouge<sup>4</sup>) et le

1) Dès le mois de février 1602, le Malouin de la Bardelière voyant le *Croissant* et le *Corbin* s'engager dans le canal de Mozambique, «incontinent . . . commanda de ressortir du dedans [de Madagascar] et de retourner par la coste de dehors, pour ce qu'il craignoit ne pouvoir passer à cause des vents contraires qui s'y trouvent ordinairement en la saison où nous estions pour lors» (*Voyage de François Pyrard de Laval*, éd. de 1615, t. 1, p. 37).

2) Ainsi s'explique que des Dieppois aient voulu dès 1632 coloniser l'île de Sainte-Marie (A. et G. GRANDIDIER, *Collection des Ouvrages anciens concernant Madagascar*, t. II, p. 436—437), et que Prony ait débuté, avant de s'établir à Sainte-Luce, par prendre possession de la baie d'Antongil «au nom de Sa Majesté Tres-Chrestienne» dès l'année 1642 (FLACOURT, *Histoire de la grande Isle Madagascar*, éd. de 1658, p. 194).

3) Dans les *Relations véritables et curieuses de l'isle de Madagascar et du Brésil . . .* (à Paris, chez Augustin Courbé, 1651, in-4). Cf. la planche 14<sup>a</sup> de l'Atlas accompagnant l'*Histoire de la Géographie de Madagascar*, de M. ALFRED GRANDIDIER.

4) FLACOURT (*Histoire de la grande Isle Madagascar*, éd. de 1658, p. 36) ne le dit pas précisément, mais le donne à entendre quand il raconte l'histoire d'un naufragé français réfugié dans l'Anosy, qui prit passage à cette date sur le navire de Régimon.